

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le 16 décembre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue **le 15 décembre 2016** à 12h45, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents :    Monsieur Gerald Badger                    Monsieur Eric Courteau  
                                 Monsieur Claude Gendron                    Madame Sylvie Giroux  
                                 Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Messieurs David Jr. Crack est absent et son absence a été motivée.

Madame Claudette Lapointe, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

Aucun membre du public n'est présent dans la salle du conseil.

Les membres du conseil qui sont présents affirment avoir reçu l'avis de convocation, constatent que monsieur David Jr. Crack a également reçu son avis de convocation ainsi que tous les documents relatifs à cette séance et consentent unanimement à procéder à l'ouverture de cette séance extraordinaire.

---

### 2016-221 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Claude Gendron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, à savoir :

**Séance extraordinaire du Conseil municipal à être tenue le 15 DÉCEMBRE 2016, à 19h00, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland, Québec.**

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Points à traiter :
  - 3.1 Contrat Claudette Lapointe
  - 3.2 Contrat Julie Létourneau
  - 3.3 Contrat Sylvain Gagnon
4. Période de questions portant uniquement sur ces points
5. Levée de l'assemblée

Art. 153 C.M. : Dans une session extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

---

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**

|                                    |
|------------------------------------|
| Paraphes du maire                  |
| Paraphes de la directrice générale |

**2016-222 CONTRAT CLAUDETTE LAPOINTE**

**Monsieur Claude Gendron déclare son conflit d'intérêts et se retire de cette décision puisqu'il est question du contrat pour sa conjointe.**

**ATTENDU QUE** le contrat sur les conditions de travail de madame Claudette Lapointe, directrice générale sera échu à compter 31 décembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Éric Courteau et résolu que le contrat de madame Claudette Lapointe soit renouvelé sans changement, pour une période de (5) cinq ans.

D'autoriser le maire à signer ce contrat avec madame Lapointe.

-----

**2016-223 CONTRAT JULIE LÉTOURNEAU**

**ATTENDU QUE** le contrat sur les conditions de travail de madame Julie Létourneau, adjointe administrative / réceptionniste sera échu à compter 31 décembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu que le contrat de madame Julie Létourneau soit renouvelé, pour une période de (3) trois ans.

D'autoriser le maire et la directrice à signer ce contrat avec madame Létourneau

-----

**2016-224 CONTRAT SYLVAIN GAGNON**

**ATTENDU QU'** à la demande de monsieur Sylvain Gagnon, Officier municipal..., le comité d'administration s'est réuni pour discuter des conditions de travail de celui-ci;

**ATTENDU QUE** d'un commun accord, les deux parties ont accepté de renégocier le contrat de travail de monsieur Gagnon;

Il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu d'accepter une augmentation salariale à monsieur Sylvain Gagnon, ainsi que certaines conditions, valide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Son contrat sera renouvelé pour une période de (3) trois ans.

**Tel que convenu entre les deux parties :**  
**Pour l'an 2017 uniquement :**

- cette augmentation inclura l'augmentation du coût de la vie que la municipalité accorde à tous les employés selon la politique du gestionnaire en vigueur. Il ne sera donc pas admissible à l'article 6 de la politique du gestionnaire des employés municipaux;
- Le budget attribué à la formation de l'Officier municipal servira uniquement à des cours de perfectionnement en anglais

D'autoriser le maire et la directrice à signer ce contrat avec monsieur Gagnon

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**

|                                       |
|---------------------------------------|
| Paraphes du maire                     |
| Paraphes de la<br>directrice générale |

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

La période de questions portant exclusivement sur les points à l'ordre du jour était allouée mais personne du public n'était présent dans la salle.

**2016-225 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Claude Gendron et résolu que la séance soit levée à 12h55.



Herman Herbers, Maire



Claudette Lapointe,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

**APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille seize



Herman Herbers, Maire